

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL



Séance du 16 Janvier 2024

N° 06/2024

REHABILITATION
SALLE
CHAMBERTRAND ET
DOSSIER DETR-DSIL.

L'an deux mil vingt-quatre, le seize janvier dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni à mairie, salle du conseil, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Lucy MOREAU, maire.

Présents : Lucy MOREAU, Jean-Luc CHARTIER, Virginie MARTINS, Didier DAVID, Raphaèle GONTIER, Paul VOUHÉ, Guillaume PORCHET, Christian PINEAU, Sophia AUGER, Olivier TRAVEL, Annie GUILBERT, Fabienne THORRÉE, Isabelle PIDOUX, Thomas BEVILLE, Thierry BOISSINOT, Patrick MOULINEAU.

Excusés avec pouvoirs : -

Excusée sans pouvoir : Sandra SAUVAGE, Céline PAILLAT, Marine SACRÉ

Secrétaire de séance : Sophia AUGER.

Conseillers en exercice :	19
Présents :	16
Excusés :	03
Pouvoirs :	00
Votants :	16

Date de convocation : 09 janvier 2024

Date d'affichage : 17 janvier 2024

Certifiée exécutoire,

Vu, Le Maire,

Lucy MOREAU



Transmission au contrôle de légalité le :

Publié le :

Accusé de réception en préfecture 079-217903517-20240116-2024-06-DE Date de télétransmission : 26/01/2024 Date de réception préfecture : 26/01/2024
--

N° 06 : REHABILITATION SALLE CHAMBERTRAND ET DOSSIER DETR-DSIL.

M. CHARTIER expose au Conseil Municipal que le chauffage de la salle de Chambertrand a été remplacé en 2023 afin de réaliser des économies de fluides.

Toutefois, ce bâtiment nécessite d'être réhabilité dans son ensemble.

Des devis de remplacement des ouvertures, mais aussi de peinture, de reprise du sol et de lutte contre le bruit ont été demandés. On attend les retours

Il propose également de déposer un dossier DETR-DSIL afin de bénéficier d'une subvention pour cet investissement.

Après délibération, le Conseil Municipal délibère à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- accepte le principe de la réhabilitation de la salle de Chambertrand
- accepte de déposer le dossier de subvention auprès de la préfecture DETR-DSIL 2024.
- Autorise Mme le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à ce dossier

Fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre les membres présents.

La Secrétaire de séance,



Sophia AUGER

Le maire,



Lucy MOREAU

Le Maire ,

- Certifie le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de POITIERS dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr